



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

**OBJET : 09-1 - SANTE - VACCINATIONS  
PUBLIQUES - PARTENARIAT AVEC LE  
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES  
- CONVENTION - RENOUELEMENT -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Original  
 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**985/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **30/03/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **03 AVR. 2012**

Pour le Maire,  
Par délégation du Maire,  
Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché principal,  
  
**Anthony CLAVÉRIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du **vendredi 23 mars 2012**

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

#### Procurations

M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** M. Serge AMAR, M. Alain BIGNONNEAU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

09-1 - SANTE - VACCINATIONS PUBLIQUES - PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES -  
CONVENTION - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Par délibération en date du 15 Avril 2011, la Commune a signé une convention de partenariat avec le Département des Alpes Maritimes, relative aux vaccinations publiques.  
Cette convention, dont l'échéance était le 21 décembre 2011, a pour objet de définir les modalités du partenariat en matière de service public de vaccination sur le territoire de la Commune.

A ce titre et en application de l'article R. 3111-9 du Code de la Santé Publique, la Commune doit obligatoirement assurer et financer les missions relevant de sa compétence :

- la tenue du fichier vaccinal des vaccinations obligatoires et la mise à jour des assujettis ;
- l'organisation des convocations ;
- les vaccinations obligatoires relevant de sa compétence (diphtérie, tétanos, poliomyélite) ;

Dans ce cadre, le Département fournit les vaccins recommandés et les vaccins associés contenant au moins un vaccin recommandé.

La Commune met à disposition le personnel et les moyens techniques notamment informatiques nécessaires à la mise en œuvre du présent dispositif.

Afin d'assurer une couverture maximale en matière de vaccinations, la Commune peut également effectuer la mise en œuvre des vaccinations antituberculeuses B.C.G.

Dans le cas, où la Commune assure cette prestation, le département versera une participation financière, calculée sur la base d'un coût forfaitaire de 8,27 € par acte.

La Commune devra lui adresser avant le 31 décembre 2012 un état récapitulatif du nombre d'actes effectués (tests et vaccins).

Pour ce qui concerne les vaccinations hors B.C.G, en faveur des personnes résidant hors de la commune, sur le territoire de proximité, le Département versera une participation financière pour l'acte vaccinal, soit 8,76 € selon les mêmes modalités que précédemment en précisant la commune de résidence du bénéficiaire.

Aussi, il convient de renouveler la convention entre le Département des Alpes Maritimes et la Ville d'Antibes au titre de l'année 2012, pour une durée de 12 mois et ce à compter du 1er janvier 2012.

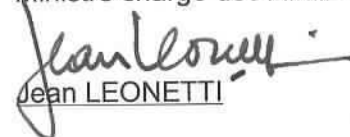
OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Département des Alpes Maritimes relative aux vaccinations publiques sur le territoire de la Commune, ainsi que tous les éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : DCM N.09-1 - SANTE - VACCINATIONS PUBLIQUES - PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - CONVENTION - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 03/04/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 03/04/2012

Numéro de l'acte : DCM985-12 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120323-DCM985-12-DE

Date de décision : 23/03/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes